

AVIS PUBLIC

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services

Prenez avis que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, un avis de motion sera donné en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services dispensés par l'arrondissement Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2015, au cours de la séance générale du Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent tenue à la mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le **4 novembre 2014 à 19h30**.

Montréal, le 24 octobre 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement